

DECISION DU
08/01/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E20000002 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 07/01/2020, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune d'Auzeville-Tolosane demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le permis d'aménager de l'écoquartier Argento sur le territoire de la commune d'Auzeville Tolosane ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2019 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

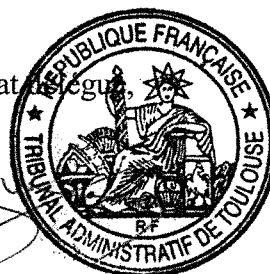
ARTICLE 1 : Monsieur Bernard POULIGNY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune d'Auzeville-Tolosane et à Monsieur Bernard POULIGNY.

Fait à Toulouse, le 08/01/2020

Le magistrat



Florence NEGRE - LE GUILLOU